

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 41-1

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 28 novembre 2022, le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 41-1 Règlement d'emprunt numéro 41-1 modifiant le règlement numéro 41 décrétant des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 828 800 \$

QUE l'objet du règlement numéro 41-1 est suffisamment décrit par son titre.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement numéro 41-1 en date du 16 mars 2023.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 41-1 et son annexe sur le site Internet de la RAIM, sous l'onglet « La RAIM / Règlements ».

QUE ledit règlement numéro 41-1 entrera en vigueur à la date de sa publication conformément à la loi.

Donné à Terrebonne ce, 22 mars 2023.



Chantal Marceau
Secrétaire-trésorière